

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2022**

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	23
absents ayant donné pouvoir ou procuration	10
Absents	5
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la convocation</u>	
18 novembre 2022	
<u>Date d'affichage</u>	
28 novembre 2022	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Julien PAOLINI par François MARTINETTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayant donné pouvoir: Marie MONTI FOUILLERON à Angèle MANFREDI, Xavier LUCIANI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Jean Jacques FRATICELLI à Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Josette FERRARI à Marlène GIUDICELLI , Georges MORACCHINI à Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI à Jacques BARTOLI

Absents: Marie Félicia CRISTOFARI, Antoine OTTAVI, Don Marc ALBERTINI, François TIBERI, Stella MORACCHINI.

Secrétaire de séance : Guillaume SANTONI.

**Délibération n° 5022 Objet : Décision Modificative n°1 du Budget principal
(Modifie et complète la délibération N° 2222 du 1er avril 2022)**

-Vu le Code Général des collectivités territoriales

-Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales

-Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

-Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14

-Vu la délibération n°2222 du 1^{er} avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu

-Considérant la nécessité de modifier le budget primitif de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

-Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°1 au budget principal 2022 de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu conformément au tableau ci-après :

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouvert avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
011	611	Contrats de prestations de services	1 004 000,00 €	-45 000,00 €	959 000,00 €
012	6218	Autre personnel extérieur	107 000,00 €	-3 870,00 €	103 130,00 €
012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00 €	-55,00 €	945,00 €
012	6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	8 500,00 €	523,00 €	9 023,00 €
012	6338	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	3 000,00 €	-167,00 €	2 833,00 €
012	64111	Rémunération principale	484 000,00 €	49 300,00 €	533 300,00 €
012	64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	25 000,00	-2289,00 €	22 711,00 €
012	64118	Autres indemnités	205 000,00	-24317	180 683,00
012	64131	Rémunerations	428 000,00	-1900	426 100,00
012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200 000,00	7258	207 258,00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	180 000,00	12148	192 148,00
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	15 500,00	1547	17 047,00
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	2383	72 383,00
012	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	10 000,00	-4926	5 074,00
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	18 000,00	3321	21 321,00

DM N°01 BP Principal (suite)

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouvert avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
012	6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00	6044	11 044,00
TOTAL				0,00 €	

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Annexe 1 : Matrice de la décision modificative N°1 BP

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président